


Christophe BOUIN
 5 rue sous les ceps
 18000 Bourges
 Botanique naturaliste
 Membre du Comité Scient. régional du patrimoine
 naturel

 27/09

M^r le Commissaire enquêteur
 Projet d'aménagement de la rocade nord-ouest
 de Bourges.

L'enquête publique relative à la réalisation de la rocade nord-ouest de Bourges indique-t-elle que l'on soit en phase finale de ce projet ? Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007, déclaration prorogée par arrêté préfectoral, pour cinq ans, en février 2012, cette DUP est-elle toujours pertinente ? À l'heure où le réchauffement climatique est admis par tous, au premier chef, et où l'heure où les États sont appelés à prendre des mesures afin de réduire considérablement les gaz à effet de serre et en particulier ceux issus des énergies fossiles, notamment ceux du pétrole via les transports routiers en particulier, construire cette rocade va-t-elle vers cet objectif ? Chacun le sait, tout aménagement routier visant à désenclaver un réseau plus ou moins saturé a pour conséquence une augmentation du trafic. À l'opposé, toute contrainte pénalisant ce trafic contribue à le réduire dans une proportion qui est au moins de vingt pour cent si ce n'est plus. Sans oublier la situation actuelle de la densité de circulation dans l'agglomération de Bourges, argumenter que la création de cette rocade nord-ouest va "décongestionner le centre-ville de Bourges et permettre une reconquête de la voirie par d'autres modes de déplacement - bus, cycles, piétons notamment" ..., "va avoir un impact positif sur le cadre de vie et la santé des habitants du bang d'Assnières, des quartiers nord et du centre-ville" relève sinon d'une malheureuse vérité, du moins d'une optimisme utopique. Usage quotidien de la voirie du centre-ville comme gymlase, la seule amélioration valable serait de limiter à l'extrême la circulation automobile dans l'hyper-centre. Cela peut se faire sans la création de ladite rocade - RNOB en développant son financement prévu vers de réels moyens alternatifs de déplacements notamment par une densification des transports collectifs entre la périphérie de la ville et son centre, et des villages de l'agglomération large vers Bourges. Pour revenir sur la question de l'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants du bang d'Assnières et des quartiers nord de Bourges, et est à noter que l'essentiel du trafic nord se fait via des zones industrielles donc peu résidentielles, aussi bien sur Assnières qu'à Saint-Daulchard qui n'est curieusement pas mentionnée dans l'étude, ni à l'avenue de la Prospective. En revanche, l'impact négatif nonne et de la

25 27/09

la qualité de l'air touchera bel et bien des espaces résidentiels essentiellement sur Asnières et sur Vanclay.

Concernant l'impact relatif à la création de la rocade RNOB les avis ne marchent pas sur la tête! Son tracé retenu traverse une zone la moins abîmée sur le plan de nos espaces naturels, paysagers, milieux humides ayant une très bonne qualité biologique comme le souligne les inventaires - très incomplets de la faune et de la flore. Inventaires incomplets car ils ne prennent pas en compte les mollusques, arachnides, abeilles et tous insectes pollinisateurs ni, pour ce qui concerne la flore les lichens, les champignons, les mousses qui ne sont même pas évoqués. On sait aujourd'hui, que les inventaires sont en fait rigoureux comme tout ce que l'on nomme biodiversité en général. Chaque aménagement détruisant de l'espace naturel, si négligé soit-il contribue à un recul de cette biodiversité. Concernant les zones humides une législation spécifique les protège et tout doit être fait pour les préserver et ne pas les détruire. Les rôles et leurs bienfaits sont largement admis et reconnus; la création de cette rocade impactera fortement ces milieux sans que les compensations envisagées puissent les remplacer tant dans leur fonctionnement que, à fortiori, leur efficacité.

Sur quelques espèces protégées

Tulipe saurage: un transfert de bulbes est prévu avec transplantation dans une prairie. Qui fera ce travail? Les agents de travaux publics ne sont pas formés, peu ou pas sensibilisés à ces pratiques. La prairie ne m'apparaît pas comme étant le lieu le mieux adapté à l'accueil de la tulipe. Celle-ci régresse voire tout simplement disparaît sous l'effet de la concurrence et de la densification des autres plantes. Elles ont besoin au contraire d'un espace relativement ouvert et moyennement ombragé. Or il n'est pas prévu de gérer le lieu de leur transplantation. Je pense qu'il serait plus judicieux de les implanter le long de chemins, comme elles le sont actuellement, voire pour une partie de la récolte, introduite dans la zone de pelouse calcicole réhabilitée toute proche, puisqu'il y est prévu une gestion.

Grand capricorne: une fois coupés, maintenir les grumes qui les hébergent sur place apparaît une possibilité à priori bonne. Il manque cependant la mise en place d'un suivi/évaluation à cette pratique afin d'en apprécier le résultat. Il est précisé que la base des grumes sera légèrement enterrée au pied de leur autre tuteur. Compte tenu de leur diamètre cela sera-t-il vraiment réalisable sans dommage pour l'arbre en place? Les engins mécaniques peuvent occasionner de belles blessures aux racines même lorsque le conducteur maîtrise son engin et soit sensible à ce genre d'intervention délicate. Une simple pose sur le sol des grumes coupées devrait suffire. Elles se feront

une place au fil du temps sous leur propre poids. Il n'est pas aisé, pas précisé combien de grumes seront concernées ni selon quels critères les arbres futurs seront choisis.

Orchidées: leur transfert est envisagé sur un site de pelouse calcicole. Celui-ci n'apparaît trop éloigné de leur présence actuelle et le substrat d'accueil n'est pas le même. Les transplantations dans un lieu proche de leur provenance serait plus judicieuse d'autant que de nombreux espaces similaires ne manquent pas à proximité.

La faune

La présence de chements justifie l'installation d'une barrière quillagée le long de la rocade au niveau essentiellement du bois de Cautramont. Sa hauteur prévue de 1,80 mètre est excessive. Esthétiquement elle provoque une sensation de cloisonnement forte. Une hauteur de 1,5 m suffit à contenir les chements, et l'impact visuel serait moins fort. Cette barrière infranchissable pour les petite faune - mustélidés, hérissons, batraciens... devrait les conduire à emprunter des passages correspondant à chaque extrémité de la clôture, à un point permettant la continuité de liaisons de chemins. Il serait bien que le revêtement de ces ponts ne soit pas en bitume mais soit constitué d'une couche de terre. Le sol naturel conviendrait mieux pour la faune, d'autant qu'elle se couvrira de petits végétaux accueillants pour les plus petits animaux.

Passages par dolot pour petite et moyenne faune.

Il n'est pas précisé par quoi sera tapissé le fond des dolots ni s'il y aura un suivi sur l'efficacité de ces installations. Par ailleurs, lorsqu'il y a écoulement d'eau il faudrait veiller à ce que le revêtement reste en place, que les extrémités ne se bouchent pas par l'installation de grands végétaux ni qu'un sentier éditoriale ne se forme à l'entrée ou la sortie des dolots.

Compensation des défichements

Verser une indemnité au fonds stratégique forêts et bois est une solution facile mais est-elle efficace? Acquies un espace proche et le laisser évoluer naturellement serait plus adapté.

Restauration d'une pelouse calcicole

Cet espace est à même d'accueillir orchidées et pour partie, les tulipes dont il est prévu le transfert. Il pourrait au fil du temps être agrandi et à terme être classé espace naturel sensible - ENS - par le Département. Si la tulipe s'y installe véritablement il pourrait même être envisagé la pose d'un arrêté de biotope et/ou d'habitat - APB - APII.

25/27/09

Zones humides

Bras est du niveau de l'Épinière et niveau de Pondland. La mesure proposée consistant en un exhaussement du lit du cours d'eau est bonne. Elle serait bien meilleure si le cours de ces ruisseaux était reméandré alors qu'actuellement ils ont plutôt l'aspect de fossés. Par ailleurs il est curieux de lire que "le successivement de certaines parties de la zone permettra à l'eau de circuler dans la parcelle en créant un gradient d'hygrométrie favorable aux différents habitats de la zone humide." Il s'agirait de créer des moulins ?

Végétalisation de berges, ripisylvie

Compte tenu des surfaces réservées à la compensation des zones humides le long des cours de l'Épinière et de Pondland, les travaux d'implantation de végétaux ne semblent pas opportuns. Un léger rajeunissement des berges suffirait à ce que les plantes colonisent naturellement celles-ci. La question de leur érosion éventuelle ne se pose pas vraiment si l'on prend soin, en revanche, de créer quelques méandres et compte tenu de la recharge granulométrique prévue.

Plantes invasives

Si une prospection annuelle apparaît suffisante pour détecter la présence d'espèces invasives à agir immédiatement pour les éradiquer concernant celles qui sont pérennes, il n'en va pas de même s'agissant notamment de l'ambrosie Annuelle, elle apparaît tôt en saison surtout sur les sols nus. Concernant cette plante, au moins deux passages annuels semblent plus adaptés à la détection / éradication de sa présence. Au fil des années, le sol nu au départ devrait se stabiliser et se végétaliser faisant ainsi disparaître l'habitat de cette espèce.

Boulogne
vendredi 27 septembre 2019

C.B.